

[Lausanne]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 43

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 19 octobre 1867.

Eh bien ! me dit l'autre jour mon ami B. en me frappant sur l'épaule, voici le moment où vous pourrez donner au *Conteur* votre *rengaine* annuelle : « Les cours offerts aux ouvriers et apprentis par la Société industrielle.... » — Eh bien ! oui, lui dis-je, quand, au bout d'un instant, je fus remis de cette bordée, oui, je vais la redonner, cette *rengaine*. La Revalessière trouve bien son avantage à dépenser cent ou deux cent mille francs par an pour se montrer 365 fois dans l'année, à la quatrième page des journaux ; Achille, non pas celui que chanta Homère, vient bien chaque année annoncer au public de Lausanne les brillantes représentations de l'hôtel des Trois-Suisses et les choses bonnes, utiles, devraient seules se cacher, éviter de faire du bruit ; vous trouvez tout naturel que nos marchands, à l'approche du jour de l'an, entassent annonces sur annonces pour vanter la supériorité de leurs articles « propres à être donnés pour étrennes, » et vous qualifiez charitablement du nom de *scies* les quelques lignes que je consacre au commencement de chaque hiver à attirer l'attention du public de Lausanne sur une institution, qui, pour porter ses fruits, a besoin de la sympathie et de l'appui du plus grand nombre.

Et je me trouve d'autant plus encouragé à le faire que l'exemple donné par la Société industrielle et commerciale sera bientôt suivi dans d'autres parties du canton. C'est ainsi qu'à Aigle quelques hommes ont formé le projet d'établir pour cet hiver des cours réguliers, destinés avant tout à rappeler à la mémoire des jeunes gens les choses qu'ils ont apprises à l'école primaire. J'ai lieu de croire que Vevey, cette ville si commerçante, ne restera pas en arrière et qu'elle saura aussi organiser un enseignement pratique pour les adultes, en commençant, par exemple, par un cours de comptabilité et un cours de dessin industriel.

Les cours donnés à Lausanne, depuis quelques années, ont déjà porté des fruits, et, pour ne parler que d'un fait que chacun est à même d'apprécier, je citerai les travaux de sculpture qui viennent d'être exécutés à l'Hôtel-de-Ville et au temple de St-François par deux élèves du cours de modelage et sculpture inauguré par M. Siber, MM. Chavan frères. S'il est permis, à un œil exercé, de critiquer quelques détails des travaux dont je viens de parler, et si l'on

peut trouver que le temps qui y a été consacré a été un peu long, il ne faut pas moins se féliciter du résultat obtenu et considérer comme un progrès d'avoir pu confier à des ouvriers du pays des ouvrages pour lesquels, il y a deux ou trois ans, on eût cru nécessaire de s'adresser à Genève, à Lyon ou à Paris.

A propos de l'Hôtel-de-Ville et des réparations que viennent de subir et sa façade nord et son clocher, je crois que bon nombre de curieux me sauront gré de leur rappeler l'explication de la peinture à fresque, habilement restaurée, qui entoure le cadran de l'horloge. Cette description, je la reproduis du *Conteur* lui-même qui disait, dans son numéro du 21 octobre 1865 :

« A droite est la *Justice*, à l'attitude sévère ; sur l'un des plateaux de ses balances est écrit le mot *Lex*, loi ; ce plateau descend avec rapidité ; l'autre, beaucoup plus léger, contient une couronne et monte : belle image de la justice, de la loi, qui doit l'emporter sur les privilèges et les grandeurs humaines.

» Au milieu, on voit Saturne, ou le *Temps*, sous la figure d'un vieillard, qui soulève un voile derrière lequel apparaît une belle femme au regard pénétrant : c'est la *Vérité*.

» Au bas du cadran, on a peint deux prisonniers ; l'un est enchaîné et baisse tristement la tête ; l'autre se relève, foule aux pieds ses liens brisés et se tourne vers la *Justice*, sa libératrice.

» Le sens de cette belle allégorie, peinte en 1684, peut s'interpréter ainsi :

» *La justice, avec le temps, découvre la vérité, punit le crime et réhabilite l'innocence.* »

Les deux dragons de cuivre qui forment un bel ornement au bord du toit, avec les couleurs vives que vient de leur rendre le pinceau, ont été fondus par S. Lombard, en 1698.

Ces restaurations du passé ont bien leur charme, quand elles sont faites avec intelligence ; « l'homme ne vit pas seulement de pain, » a dit une parole sacrée et ceci est vrai aussi bien au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral ; l'homme ne vit pas seulement de préoccupations matérielles, il a aussi des besoins esthétiques à satisfaire et ces besoins, nos pères les comprenaient aussi bien, si même ils ne les comprenaient pas mieux que nous.

Notre Lausanne, dont nous aimons à rappeler les souvenirs historiques et dont nous sommes fiers de

contempler la position, en face de l'un des plus beaux panoramas du monde, n'est pas flatté dans les descriptions qu'en font nos chers confédérés les Neuchâtelois. Voici d'abord M. C.-W. Jeanneret, dans son livre « *Après l'école*, » qui dit :

« Lausanne est riche en souvenirs historiques, mais c'est une ville assez prosaïque sous les autres rapports. Quand on a vu la Cathédrale et visité le Grand-Pont qui relie la colline de St-Laurent à celle de St-François; quand on a jeté un coup d'œil sur les charmantes villas semées aux environs de la ville, on peut, sans trop de regrets pour le reste, quitter la capitale vaudoise. »

Je connais maints écrivains français qui se sont montré moins sévères envers notre *prosaïque* ville, et je me souviens de telle description de Lausanne, donnée par le *Siècle* ou le *Journal des Débats*, dans laquelle le correspondant laissait voir qu'il avait observé à Lausanne autre chose que la cathédrale et le Grand-Pont. Il est vrai de dire que ces messieurs n'avaient pas la responsabilité d'un volume de 368 pages écrit *après l'école*.

Mais voici un membre du Congrès ouvrier qui confie au *Diogène* de la Chaux-de-Fonds ses impressions sur le Congrès et sur Lausanne. Il parcourt la ville avec son ami Vézinaud, qui la trouve « remarquablement mal située et remarquablement sale. » Le comité d'organisation du Congrès est singulièrement traité par ce cher frère. Ecoutez plutôt le récit qu'il fait de l'incident qui a signalé l'ouverture des séances :

« Après quelques minutes d'attente, un inconnu » se présente à la tribune. On se demande : Qui » est-ce ? — C'est un Lausannois. — Savez-vous » son nom ? — Non. — Que vient-il faire là ? — » Je n'en sais rien. — Ecoutez, il va parler.

» Le Lausannois, qui est le citoyen Aviolat, typographe, membre, à ce qu'il paraît, du comité » d'organisation, tire un papier de sa poche, réclame le silence, et lit quelques phrases destinées » à souhaiter la bienvenue aux délégués. Il termine » en appelant sur les travaux du Congrès la *béné-* » *diction de la Providence*.

» On se regarde avec stupéfaction. De tous les » bancs partent des exclamations de surprise, des » protestations. — Que vient nous chanter celui-ci ? » — Est-ce pour rire ? — Se croit-il au Grand Conseil ? — Est-ce que nous subirons cette môme-rie ?

» Un délégué se lève, et crie à Aviolat : Laissez » la Providence où elle est, nous n'avons que faire » de sa bénédiction.

» On rit, et l'orage qui était sur le point d'éclater » s'apaise..... Aviolat qui avait cru bien faire, et qui » ne savait pas que la bénédiction de la Providence » est réservée exclusivement aux Congrès des sou- » verains, et que les Congrès socialistes préfèrent » s'en passer, descend tout décontenancé de la tri- » bune. »

Je ne veux pas relever le cynisme qui règne dans ce récit. Je me contenterai d'en tirer cette réflexion qu'il vaudrait mieux, souvent, rester chez soi, que

d'aller souhaiter la bienvenue à des gens qui ne vous en savent pas gré. S. C.

Souvenir du camp de Bière.

En 185... eut lieu, à Bière, un rassemblement de troupes fédérales composé de quelques bataillons des cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Genève.

Parmi les hommes attachés à l'ambulance se trouvait un frater-infirmier genevois, ayant servi à Naples, un loustic, vrai type de troupiier rogome, ne pensant qu'à prendre la vie par son côté le plus plaisant, et à s'amuser le plus possible tout en accomplissant son devoir. Du reste, bon garçon, alerte, dévoué, tout de cœur auprès des camarades malades, mais ne craignant pas de contourner la consigne diététique de l'ambulance, quand le coffre des convalescents et leur bourse étaient solides.

Au retour d'une manœuvre, pénible sur les pentes du Jura, deux soldats du bataillon genevois se firent porter malades, le soir même, pour se reposer et éviter une nouvelle corvée qu'un ordre du jour leur offrait en perspective le lendemain matin. Brûleport, l'infirmier, après un court examen qui lui révéla le subterfuge dont se voulaient servir ses deux pays, leur dit d'un ton doctoral :

— Le pouls est bas, la langue est sèche, le ventre est creux, les jambes flagellent; si vous voulez m'en croire, nous remonterons le tournebroche détraqué avec un pot fédéral de petit-blanc, une croûte cassée et une nuit passée sur un bon matelas. Cela rafi-stolera toute l'affaire.

— Vous avez raison, dirent les deux infirmes, mais comment nous procurer cela à l'ambulance ?

— N'ai-je pas droit de passe ? fit Brûleport. Donnez-moi les finances, et à cette seule fin d'aller chercher de l'eau chaude pour vous battre des cataplasmes, je vous apporte la tisane d'octobre ordonnée.

Les pioupious sortirent leur porte-monnaie et Brûleport, nanti des pécunes, partit du pied gauche au pas accéléré vers la cantine en tenant à la main un grand pot de fer-blanc qu'il remplissait plus souvent du jus de la treille que de fluides émollients chauds ou froids.

Hermétiquement enfermés dans la salle, nos trois gars se repassèrent tour à tour le pot sous le nez, en guise de coupe fraternelle, et cela tant et si bien que leurs paupières enluminées se couvrirent de pavots et finirent par se fermer jusqu'à l'aube nouvelle. Le lendemain matin, quand la diane les réveilla, de tous leurs maux il ne leur restait plus qu'un fond de paresse; mais qu'importe? ils étaient décidés à en profiter.

Le médecin qui, ce jour-là, se trouvait d'office à l'ambulance, appartenait à un bataillon bernois; il parlait le français juste pour laisser carte blanche à qui voulait le comprendre dans un sens ou dans un autre.

— Quoi te nouveau ? demanda-t-il à Brûleport en entrant dans la salle.

— Docteur, répondit l'infirmier en portant la main